



association  
régionale  
la gruyère

*Penser Gruyère - un plan d'action*

# RAPPORT D'ACTIVITES 2017

**Association Régionale la Gruyère (ARG)**

Secrétariat régional  
Rue de la Condémine 56  
1630 Bulle 2  
Tél. 026/919 87 50  
Fax 026/919 87 49  
[www.regiongruyere.ch](http://www.regiongruyere.ch)  
[info@regiongruyere.ch](mailto:info@regiongruyere.ch)

# TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b>	p. 3
<b>2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES</b>	p. 3
2.1 <u>Organisation de l'ARG</u>	p. 3
2.2 <u>Activités des différents organes</u>	p. 3
2.2.1 Assemblée des délégués	p. 3
2.2.2 Comité de direction	p. 4
2.2.3 Commissions et groupes de travail	p. 6
2.2.4 Dossiers et Service	p.12
2.2.5 Travaux du Secrétariat régional	p.13
2.2.6 Représentations du Président	p.14
<b>3. MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	p.16
3.1 <u>Fonds régional d'investissement</u>	p.16
5	
3.2 <u>Participation globale des communes à l'ARG</u>	p.15
<b>4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE</b>	p.15
<b>5. APPROBATION</b>	p. 16

**ANNEXES :** - Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2017  
- Tableau de participation globale 2017 des communes à l'ARG  
- Comptes 2017

# RAPPORT D'ACTIVITES 2017

## 1. INTRODUCTION

Ce rapport d'activités synthétise le travail réalisé par l'ARG au cours de l'année 2017.

Il comprend d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2017 et annexes y relatives.

## 2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES

### 2.1 Organisation de l'ARG

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un Secrétariat régional.

Le Secrétariat régional est assuré par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, de la Commission de réflexion et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

### 2.2 Activités des différents organes

#### 2.2.1 Assemblée des délégués

Elle est composée des représentants des 25 communes que comprend le district de la Gruyère.

L'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises en 2017, les 18 mai et 16 novembre 2017 (procès-verbaux n° 65 et n° 66).

#### **Le 18 mai 2017, les délégués ont :**

- approuvé à l'unanimité le rapport d'activités 2016 de l'ARG
- approuvé à l'unanimité les comptes 2016 de l'ARG ainsi que le rapport de révision
- pris note de la proposition de la Commission financière de faire voter à l'Assemblée des délégués d'automne un crédit-cadre global pour des études financées par le Fonds régional d'investissement et de mettre ce montant à la disposition du Comité de direction afin qu'il puisse prendre des décisions sur des études à effectuer en cours d'année en fonction de l'avancement des travaux
- accepté à l'unanimité la demande de financement de Fr. 300'000.— pour le renouvellement de la concession du Rapido Sky de la Société de Télécabine de Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA, aux conditions ci-dessous fixées par tous les partenaires co-propriétaires, soit l'Etat de Fribourg par le biais de ses sociétés RMF SA et Télégruyère SA et la Région (ARG) :
  - acceptation d'un audit externe sur la gestion de la Société afin d'analyser sa situation financière, optimisation de sa gouvernance, de ses méthodes de gestion et de sa communication et ce, pour autant que l'audit soit favorable à la poursuite des activités de cette installation de remontées mécaniques

- établissement d'un business plan crédible qui établisse la fiabilité économique de la Société
- suivi de la Société par un/des spécialiste/s disposant des compétences en la matière afin d'assurer le conseil, le suivi et la planification des activités de la Société tout en s'assurant que les investissements nécessaires au renouvellement de concession soient planifiés de manière optimale et dans la durée, compte tenu des montants à disposition
- prise en considération que l'audit et le suivi de la Société feraient l'objet d'une demande de soutien auprès de la Nouvelle Politique Régionale NPR
- pris acte du lancement de la Commission Avenir touristique et des groupes de travail
- pris connaissance, en matière d'aménagement du territoire, de la publication du rapport de planification régionale réalisé par Urbasol SA
- pris acte du lancement des travaux relatifs au Plan directeur régional
- pris note de la mise en consultation du Plan directeur cantonal et de la séance d'information du 23 août 2017
- pris acte de la constitution, d'une part, de la Conférence régionale, c'est-à-dire du Comité de pilotage et, d'autre part, du Bureau concernant l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes.

**Le 16 novembre 2017, les délégués ont :**

- accepté par 24 voix pour et 1 abstention l'attribution d'un mandat d'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes pour un montant maximal de Fr. 200'000.—
- approuvé à l'unanimité la contribution de fonctionnement fixée à Fr. 4.50/habitant
- approuvé à l'unanimité le budget 2018
- élu à l'unanimité la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle en tant que nouvel organe de révision de l'ARG pour une durée de trois ans
- pris acte des travaux relatifs à la mise en consultation du Plan directeur cantonal et à la mise sur pied des travaux relatifs au Plan directeur régional
- été informés sur la situation des échanges de terrain en lien avec le surdimensionnement
- pris note de la décision de la Préfecture de la Broye du 23 mai 2017 acceptant partiellement le recours déposé à l'encontre du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère et renvoyant la cause à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG
- pris connaissance du nouveau logo de l'ARG.

**2.2.2 Comité de direction**

Le Comité de direction de l'ARG se compose comme suit :

- M. Patrice Borcard, Préfet, Président
- Mme Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente
- M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères
- M. Pascal Florio, Conseiller communal, Marsens
- Mme Christel Fromaigeat-Repond, Conseillère communale, Corbières
- Mme Johanna Gapany, Conseillère communale, Bulle
- M. Jacques Morand, Syndic, Bulle
- M. Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon
- M. Jean-Marc Piguët, Syndic, Sâles
- M. Bernard Rime, Conseiller communal, Val-de-Charmey
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Le Comité de direction de l'ARG s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2017 : les 19 janvier, 9 mars, 30 mars, 4 mai, 8 juin, 7 septembre, 11 octobre et 29 novembre (procès-verbaux nos 296 à 303).

Il a préparé les deux Assemblées des délégués, participé à la séance d'information du 3 février 2017 destinée aux élus, à la Conférence du 30 mars 2017 favorisant l'échange d'informations et d'opinions sur le devenir de la Région organisée par le Pays-d'Enhaut Région, à la séance d'information conjointe avec La Gruyère Tourisme qui a eu lieu le 23 août 2017 destinée aux communes ainsi qu'à celle du 9 novembre 2017 organisée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC concernant la mise en consultation du Plan directeur cantonal. Il a également suivi les travaux des commissions et groupes de travail.

Le Comité de direction a :

- été régulièrement informé, lors de chaque séance, de l'avancement des travaux des différentes commissions et groupes de travail
- suivi l'évolution des dossiers et traité certaines demandes en matière de politique foncière et d'aménagement du territoire dans le cadre des échanges de terrain. En outre, une délégation du Comité de direction a participé à plusieurs séances avec les Services de l'Etat, les représentants des communes concernées et de Mobul ainsi qu'avec le Bureau Urbasol SA au sujet, entre autres, des zones pressenties pour être choisies en tant que priorités cantonale ou régionale
- suivi et participé à la rédaction de l'appel d'offres concernant le Plan directeur régional
- pris note, dans le dossier d'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes, de la création - par la Préfecture - de la Conférence régionale réunissant tous les syndicats du district
- attribué à BDO SA un mandat pour la rédaction de l'appel d'offres pour l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes et soumis à l'Assemblée des délégués une demande de financement maximum de Fr. 200'000.— pour l'attribution du mandat d'étude
- pris acte que les Groupes de travail Collaboration entre les sociétés de remontées mécaniques et Avenir touristique : quelle stratégie ? seront créés au niveau cantonal
- pris connaissance de la délicate situation financière de la Société de Télécabine de Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA et traité la demande de soutien financier de cette dernière, en présentant à l'Assemblée des délégués une demande de financement de Fr. 300'000.— destiné au renouvellement de la concession du Rapido Sky
- pris acte de l'audit externe de la Société de Télécabine de Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA et du mandat de coaching de la Société
- demandé trois offres en vue de proposer à l'Assemblée des délégués l'attribution d'un mandat pour le nouvel organe de révision des comptes de l'ARG
- suivi les travaux relatifs à la valorisation du Lac de la Gruyère
- pris connaissance des contacts qui ont eu lieu dans le cadre des structures d'accueil de la petite enfance, avec les autorités cantonales et communales
- participé à la conférence du 30 mars 2017 « Défis et enjeux de l'essor démographique en Gruyère » organisée par le Pays-d'Enhaut Région
- organisé les Etats généraux de la Gruyère du 10 mars 2017 « L'intégration, un défi pour la Gruyère » et décidé qu'à l'avenir, les Etats généraux de la Gruyère auraient lieu tous les deux ans
- pris connaissance de la décision rendue le 23 mai 2017 par la Préfecture de la Broye et suivi l'évolution du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
- approuvé les comptes 2016
- approuvé le rapport d'activités 2016

- approuvé le budget 2018
- pris connaissance du rapport sur la Planification régionale
- organisé les séances d'informations des 3 février et 23 août 2017
- examiné le nouveau concept de la politique de la jeunesse et porté une réflexion sur la mise sur pied d'une structure permettant de toucher les subventions cantonales
- pris connaissance de la mise en consultation du Plan directeur cantonal et organisé son examen et la prise de position de l'ARG
- demandé à trois bureaux de graphisme de présenter trois propositions de nouveau logo pour l'ARG et décidé du choix final.

### 2.2.3 Commissions et groupes de travail

#### ***Commission de réflexion***

Elle est chargée d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.

Cette Commission comprend le Président du Comité de direction, M. Borcard et trois autres membres du Comité de direction soit, Mme Roth Pasquier et MM. Pharisa et Piguet ainsi que Mme Gobet, Secrétaire régionale.

#### ***Commission des finances***

Elle est chargée d'examiner tous les aspects concernant les finances de fonctionnement de l'ARG, du Fonds régional d'investissement ainsi que certains éléments particuliers.

Elle est composée de deux membres du Comité de direction, MM. Florio et Morand ainsi que Mme Gobet, Secrétaire régionale.

#### ***Commission des affaires communales***

Elle est chargée d'examiner les problèmes spécifiques aux communes, notamment les projets de lois dans le cadre de procédures de consultation.

Cette Commission est composée de :

- M. Jean-Pierre Doutaz, Président
- M. Pascal Florio
- Mme Christel Fromaigeat-Repond
- Mme Johanna Gapany
- M. Jacques Morand
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Les membres sortants ont terminé leur mandat le 19 mai 2016 et la Commission avait en charge le dossier relatif aux structures d'accueil de la petite enfance. Ce dossier très complexe arrivant dans sa phase finale, il a été demandé à M. Yves Menoud de le mener à terme, ce qu'il a accepté avec nos remerciements. Depuis lors, en 2017, étant donné qu'aucun changement notable n'est intervenu, c'est M. le Président Borcard, le Service juridique de l'ARG et le secrétariat de l'ARG qui se sont chargés de régler certaines questions.

Le Service juridique de l'ARG a eu divers contacts avec la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS ainsi qu'avec le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ concernant certaines interprétations terminologiques ainsi que des demandes d'informations complémentaires et des réponses à certaines questions de mise en pratique. Ces échanges ont donné lieu à des interprétations différentes de la part des Services de l'Etat et ont fait apparaître certains éléments qui doivent être éclaircis par les autorités cantonales.

L'ARG a été sollicitée à plusieurs reprises par des crèches ou des communes afin d'obtenir des informations complémentaires relatives à l'application pratique du Règlement et concernant des cas particuliers.

### **Commission « Aménagement du territoire et Plan directeur régional »**

Le but de cette Commission est de permettre au district de la Gruyère de poursuivre son développement de manière harmonieuse avec pour objectif la mise en place d'une stratégie dynamique de développement.

Elle est composée de :

#### Représentants de l'ARG :

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

#### Représentants des secteurs :

- Secteur Centre - Commune de Bulle : M. Jacques Morand
- Secteur Centre - Périphérie : M. Jean-Pierre Doutaz
- Secteur Intyamon : M. Raymond Beaud
- Secteur La Jogne : M. Bernard Rime
- Secteur La Sionge : M. Patrick Telfser
- Secteur Rive droite : M. Bertrand Gaillard
- Secteur Rive gauche : M. Christophe Tornare

#### Autres représentants :

- Mobul : Mme la Présidente Marie-France Roth Pasquier
- Promotion économique FR : M. Samuel Clerc, Responsable projets industriels
- Service des constructions et de l'aménagement : Mme Katia Meier, Aménagiste

Cette Commission s'est réunie les 9 mai, 7 juin, 6 septembre et 6 décembre 2017.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire LAT et de son ordonnance d'application qui fixe, jusqu'à l'établissement du nouveau Plan directeur cantonal (PDCant), en principe en 2019, que toute nouvelle mise en zone à bâtir doit être compensée par une mise hors zone à bâtir de surface équivalente, l'ARG a décidé de favoriser avant tout les intérêts de la Région et de conserver la maîtrise de son aménagement du territoire en mettant en place un système d'échanges de droits à bâtir profitant aux communes de la Gruyère. Les procédures d'échanges de terrain ont pu débiter au cours de l'année 2017 et des demandes doivent encore être concrétisées. Les procédures s'avèrent longues et complexes.

Le Plan directeur cantonal (PDCant) a été mis en consultation et la DAEC a organisé une séance d'information le 9 novembre 2017. L'ARG a procédé à son examen et a pris les mesures permettant le dépôt de sa prise de position jusqu'au 24 février 2018. Elle a, en outre, demandé à ce que les fiches prévues soient également déposées dans le délai.

Pour ce qui est du Plan directeur régional (PDR) dont la base légale est la LATeC, c'est le PDCant qui donnera l'orientation. Il sied de relever que des restrictions importantes sont prévues et que les exigences concentrent les zones autour des agglomérations et densifient peu les villages. Avec la collaboration des services et organismes cantonaux ainsi que Mobul, cette Commission devra répondre aux besoins économiques régionaux en trouvant un équilibre entre le potentiel des emplois et celui du logement.

En avril 2017, la Commission a pris connaissance du rapport sur la planification régionale qui sera une aide précieuse pour la réalisation du PDR. Dans cet objectif, elle a mandaté le Bureau Urbasol SA d'établir un appel d'offres sur invitation qui fixe les grandes lignes directrices du PDR et établit un cahier des charges. Au vu de la complexité de ce dossier, les travaux préparatoires ont été conséquents et l'appel d'offres sera lancé au début de l'année 2018. Les travaux dureront 2-3 ans avant le dépôt du PDR, soit peu après l'entrée en vigueur du PDCant qui devrait intervenir en 2020.

Les zones d'activités seront une priorité pour notre district et plusieurs domaines seront touchés tels l'urbanisation, la gestion des zones, l'économie, le tourisme, la mobilité, l'environnement, etc. Certains d'entre eux devront faire l'objet de mandat. En outre, des travaux conséquents de recueil d'informations et de données seront prévus.

Par ailleurs, suite à la demande de plusieurs entreprises et/ou communes, une délégation de la Commission a participé à plusieurs entretiens avec les représentants des Services et organismes cantonaux ainsi qu'avec les entreprises demanderesses. Il s'agit de pouvoir répondre aux demandes de surfaces et/ou aux questions posées concernant notamment une zone stratégique cantonale ainsi que la demande de l'ARG de disposer d'une zone de priorité régionale qui sera à même de répondre aux besoins formulés par les entreprises.

### **Commission « Avenir touristique »**

Le 19 mai 2016, l'Assemblée des délégués a créé une Commission « Avenir touristique » (Comité de pilotage COPIL) dont la mission est de porter une réflexion sur l'avenir des remontées mécaniques gruériennes et de définir des scénarios afin de faciliter une diversification touristique nécessaire en raison des changements climatiques. Les Groupes de travail suivants ont également été créés :

Le COPIL « Avenir touristique » est composé de :

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Pierre Doutaz
- M. Jacques Morand
- M. Jean-Marc Pignet
- M. Bernard Rime
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

L'ARG a eu de nombreux contacts tant avec les Services de l'Etat qu'avec les Sociétés de remontées mécaniques. La difficile situation financière de la Société de Télécabine de Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA et sa demande de soutien adressée aux copropriétaires du Rapido Sky pour le financement du renouvellement de la concession, a précipité la nécessité de porter une réflexion fondamentale.

De nombreux contacts ont eu lieu avec M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, Directeur de l'économie et de l'emploi DEE. D'un commun accord, il a été décidé que la DEE mettrait sur

Le Groupe de travail « Avenir hivernal : quelle stratégie ? » car cette problématique est également valable à l'échelle du Canton. L'ARG et les sociétés de remontées mécaniques gruériennes y sont représentées.

Le COPIL « Avenir hivernal : quelle stratégie ? » ne s'est pas réuni en 2017.

### ***Groupe de travail « Collaboration et synergies entre les sociétés de remontées mécaniques »***

Il est composé de :

#### Représentants ARG :

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Pierre Doutaz
- M. Jacques Morand
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

#### Représentants des Sociétés de remontées mécaniques gruériennes:

- Charmey : M. Sébastien Jacquat, Directeur
- Jaun : M. Jean-Claude Schuwey, Président
- La Berra : M. Claude Brodard, Président
- Moléson : M. Antoine Micheloud, Directeur

Il s'est réuni les 18 mai et 29 juin 2017.

Ce Groupe de travail a défini les objectifs visés et les domaines spécifiques à examiner. La parole a été donnée aux sociétés de remontées mécaniques qui ont toutes leurs particularités de par leur situation géographique, la configuration de leur domaine, le type d'installations, les moyens techniques, les collaborations déjà existantes, leur situation financière, les prestations fournies, etc. Il a réuni la documentation existante et mis sur pied un inventaire.

Au vu des travaux entrepris par la DEE et RMAF, le Groupe de travail a décidé de suspendre ses travaux afin d'éviter des doublons. Il les reprendra au cas où les orientations prises s'écartent des objectifs fixés.

### ***Commission « Informatique »***

Cette Commission a pour mandat de déterminer les éventuels potentiels de synergies au niveau des prestations dont toutes les communes disposent. En cas d'intérêts, un regroupement des commandes pourraient avoir lieu, permettant ainsi de pouvoir négocier des conditions au niveau de la Région

Cette Commission est composée de :

- M. Stéphane Schwab, Président
- M. Thierry Bex, Service des écoles
- M. David Contini, RSSG
- M. Pascal Florio, ARG
- M. Alain Rossel, CO de la Gruyère
- M. Robert Verschuur, Commune de Gruyères

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2017. Le Comité de direction a été informé de la fin du mandat avec le SITEL et de sa nouvelle stratégie ainsi que des décisions prises par CommuNet.

### ***Commission « Transports et énergie »***

Cette commission a été mise sur pied pour examiner les projets, programmes et décisions touchant les transports publics et les énergies qui ont un impact sur le développement régional du district de la Gruyère.

Cette Commission est composée de :

- Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente et Présidente de Mobul
- Mme Christel Fromaigeat-Repond
- Mme Johanna Gapany
- M. Olivier Pharisa
- M. Bernard Rime
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

*Suivant les dossiers :*

- M. Frédéric Pasquier (TPF)

Cette Commission a été invitée à participer à la séance d'information du 17 janvier 2017 « Programme Bulle » mise sur pied par les Transports publics fribourgeois TPF concernant les projets liés à la modernisation des infrastructures ferroviaires. La Commission a mis sur pied une séance d'information qui a eu lieu le 8 mars 2017 suite à la mise en consultation de l'étude réalisée par le Bureau Citec Ingénieurs Conseils SA concernant la Desserte des transports publics du Sud du Canton de Fribourg.

Le 14 juin 2017, l'ARG a pris position auprès du Service de la mobilité SMO suite à la mise en consultation du projet de nouvel horaire 2018/2019 Grandes lignes des CFF, et a demandé le maintien – tel que prévu - de la ligne Bulle-Berne qui est, avec celle de Lausanne-Berne, la colonne vertébrale du réseau fribourgeois. Les communes gruériennes se sont mobilisées car il est primordial pour notre district de maintenir des transports publics adéquats à une fréquence intéressante. C'est avec satisfaction que le 29 août 2017, l'ARG a appris que le SMO avait décidé de maintenir la ligne Bulle-Berne sans changement.

### ***Groupe de travail « Etats généraux »***

Pour l'édition 2017, ce Groupe de travail est composé de :

- M. Patrice Borcard, Président
- Mme Johanna Gapany
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- M. Bernard Tétard, Délégué, Bureau de l'intégration, Fribourg
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

L'objectif des « Etats généraux » est de mettre sur pied un après-midi de conférences dont le thème principal doit traiter des défis auxquels notre Région est confrontée sur le plan politique, économique, de développement, de mobilité, etc. Cette manifestation publique est l'occasion de réunir les représentants des autorités du district ainsi que toutes personnes intéressées afin de débattre et d'échanger leur point de vue respectif.

Cette Commission s'est réunie le 12 janvier 2017.

Les Etats généraux de la Gruyère se déroulés le 10 mars 2017, à Espace Gruyère, Bulle sur le thème « L'intégration, un défi pour la Gruyère » avec le soutien du Bureau de l'intégration des migrant/e/s et de la prévention du racisme IMR ainsi que de l'entreprise Routes Modernes.

Il a été décidé que les Etats généraux de la Gruyère seraient bisannuels dès 2017.

### ***Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes***

Après avoir consulté les élus en 2015, qui par 82% des voix se sont prononcés en faveur de ce projet et avec l'appui des 23 communes qui, en 2016, ont accepté la mise sur pied d'une étude de faisabilité, M. Président de l'ARG a, en 2017, en tant que Préfet du district de la Gruyère, créé la Conférence régionale qui regroupe Madame et Messieurs les syndics des 25 communes que compte le district.

L'année 2017 a été consacrée à la rédaction de l'appel d'offres, à l'examen des soumissions reçues, à l'attribution d'un mandat destiné à analyser les offres reçues, à la proposition d'un Message à l'attention de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2017 qui a accepté un financement maximal de Fr. 200'000.— pour la réalisation du mandat d'étude.

### ***Conférence régionale (Comité de pilotage COPIL)***

Elle est composée de Madame et Messieurs les syndics des 25 communes gruériennes.

### ***Bureau Fusion de communes***

Il est composé de :

- Patrice Borcard, Préfet
- Centre – Commune de Bulle : Jacques Morand
- Centre – Communes périphériques : Stéphane Sudan
- Intyamon : Boris Fringeli
- La Jogne : Jean-Claude Schuwey
- La Sionge : Daniel Tercier
- Rive droite : Michel Bapst
- Rive gauche : David Macheret
- Les représentants du bureau mandaté pour l'étude
- Patricia Gachoud, secrétaire de l'ARG

L'ARG a été chargée du secrétariat du Bureau.

### ***Groupes de travail « Valorisation des rives du Lac de la Gruyère » et « Mobilité autour du Lac de la Gruyère »***

Le COPIL Valorisation des rives du Lac de la Gruyère est composé de :

- M. Pascal Charlet, La Gruyère Tourisme, Président
- M. Patrice Borcard, Président de l'ARG
- M. Lionel Chapuis, Responsable de l'exploitation hydraulique Groupe E
- Mme Christel Fromaigeat-Repond, Commune de Corbières
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale
- M. Pascal Lauber, Commune de Morlon
- M. Dominique Macheret, Président de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère

- M. Jacques Pasquier, Président SD Broc, Botterens, Villarbeney et Morlon
- Mme Yolande Peisl-Gaillet, Chargée d'affaires Pro Natura Fribourg
- M. Patrick Perrottet, Président SD Lac de la Gruyère et gérant du camping de Gumefens
- Mme Joëlle Nicolet, Cheffe de projet, Innoreg FR

Le COPIL ne s'est pas réuni en 2017.

Le porteur du projet est l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère et des acteurs importants, tels que Groupe E, sont également consultés. Constitués au mois de mai 2015, les objectifs globaux sont de valoriser le Lac de la Gruyère et ses rives pour en faire un atout touristique du canton, améliorer l'attractivité du site et résoudre la question de la mobilité qui, par endroits, pose des problèmes. Un concept de faisabilité, un inventaire de l'offre existante et une liste des projets ont été établis et la Nouvelle Politique Régionale NPR a accepté de soutenir les projets de valorisation et de mobilité.

➤ Etude de mobilité

L'Etude a été publiée en juillet 2016 et présentée aux communes riveraines. Une discussion devait avoir lieu concernant la gestion des déchets, la politique tarifaire de stationnement commune, l'engagement d'un ou de plusieurs « rangers du lac », l'installation de toilettes, etc. En outre, en 2017, il était prévu de poser diverses signalétiques (accessibilité, parking, etc.). Toutefois, les communes riveraines n'ont pas désiré de solution globale, notamment pour la gestion des déchets ou des toilettes et elles n'ont pas non plus voulu de parkings payants, si bien que le concept a été abandonné.

➤ Valorisation du lac - Stratégie de développement

Un projet de bateau(x) électro solaire(s) a été retenu. La première phase consistait à l'analyse de la mise en place d'un ou de plusieurs bateaux, à la réalisation d'un test durant l'été 2017 et à la mise en place de mesures incitant les plaisanciers et les pêcheurs à s'orienter vers un moteur électrique. Devisé à Fr. 70'000.—, dont Fr. 46'000.— financés par la NPR et Fr. 11'000.— pris en charge par les 11 communes riveraines, ce projet a été présenté le 22 février 2017 à l'Assemblée générale extraordinaire du Sentier du Lac de la Gruyère qui a accepté le projet mais qui a refusé le budget, demandant à ce qu'il soit revu à la baisse.

En automne 2017, par consultation électronique, un nouveau budget s'élevant à Fr. 45'000.— a été soumis aux Communes concernées. Plusieurs Conseils communaux ont alors fait savoir qu'ils n'étaient pas ou plus favorables à ce projet de mobilité douce.

## 2.2.4 Dossier et Service

### **Centre Sportif et de Loisirs de la Gruyère**

En date du 26 août 2015, l'Assemblée extraordinaire des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG a accepté de reprendre de l'ARG, le dossier du futur Centre Sportif et de Loisirs de la Gruyère. M. Pascal Lauber, Président de l'AISG tient régulièrement informé l'ARG de l'évolution du dossier.

Pour rappel, le 11 septembre 2015, la Commission du jury s'est vue contrainte de stopper la procédure de qualification car l'un des dossiers de candidature s'était écarté des critères définis pour un coût nettement supérieur. En octobre 2015, les responsables du projet écarté ont déposé un recours qui a eu un effet suspensif. La Préfecture de la Broye a été nommée en tant

qu'autorité de recours et elle a rendu sa décision le 23 mai 2017, admettant partiellement le recours et renvoyant la cause à l' AISG pour nouvelle décision.

Les motifs invoqués s'appuient sur le manque d'aptitude de l'exploitant présenté par le lauréat et sur l'absence de documents versés au dossier. Le jury aurait dû, selon la complexité du projet et les exigences très strictes de la procédure, exclure les deux candidats du concours au lieu de l'arrêter et d'attribuer le mandat au lauréat. A réception de cette décision, un avis de droit a été demandé et des séances ont eu lieu afin d'examiner, selon le droit des marchés publics, la procédure permettant de relancer le Centre sportif en poursuivant un processus sur une base juridique assainie.

La procédure de concours a été complexe et le recours a généré un retard important. Le concept initial du projet de Centre sportif n'a pas été remis en cause et toute la procédure effectuée jusqu'ici, y compris les frais importants, n'ont pas été vains. L'investissement consenti dans les travaux préparatoires ayant débouché sur le cahier des charges du concours demeure la pièce centrale pour la poursuite de la procédure. Le cahier des charges du concours reflète toujours les besoins en infrastructure sportive de la Région et les communes ne souhaitent pas reprendre entièrement les risques d'exploitation car un opérateur spécialisé sera plus à même d'exploiter un Centre sportif de manière efficace. La volonté des communes est de maintenir le principe d'une annuité stable et prévisible comprenant aussi bien la rémunération pour la construction que pour l'exploitation. Dans cette optique, il n'y a pas lieu de renoncer au principe du Partenariat Public Privé (PPP).

Le Comité de direction de l' AISG n'est pas favorable à redémarrer un concours complet avec tous les coûts et les risques inhérents, raison pour laquelle, la procédure sera poursuivie sur une forme de gré à gré et les soumissionnaires, avec qui des échanges ont lieu, ont été informés.

### ***Service juridique***

Le Service juridique est placé sous la responsabilité de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, laquelle répond par courriel ou téléphone aux questions juridiques des communes de la Gruyère. Le volume des demandes pour l'année 2017 est en progression par rapport aux années précédentes et les questions traitées le sont dans des domaines toujours plus variés et complexes, ce qui démontre que cet appui est apprécié des collectivités. Le nombre d'avis de droit ou conseils reste particulièrement important notamment dans les domaines des constructions, de l'aménagement du territoire, du personnel communal, tout comme de la procédure administrative.

La juriste a également été associée à certains projets régionaux, notamment les études concernant les conventions d'échanges de droits à bâtir, le Plan directeur cantonal ainsi que les discussions portant sur l'appel d'offres pour le Plan directeur régional.

#### **2.2.5 Travaux du Secrétariat régional**

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu, avec son assistante, les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

Sur la base du mandat de prestations de la Promotion économique du canton de Fribourg, le secrétariat a mis à jour la liste des terrains d'activité en mains publiques, disponibles en Gruyère, qui figurent également sur le site internet.

La Secrétaire régionale a pris part à deux séances de la Conférence des régions INNOREG FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant la politique foncière active. Elle a également participé à deux séances relatives au projet d'incubateur d'entreprises InnoSud-FR développé et mis en place avec Fri Up en collaboration avec l'ARG et la région Glâne-Veveyse, dans les locaux de l'ancien Arsenal de Vaulruz.

#### 2.2.6 Représentations du Président

Il a également pris part à différentes réunions avec les instances politiques en relation notamment avec les sociétés de remontées mécaniques, la Loi sur l'aménagement du territoire et les projets relatifs aux transports dans le Sud du Canton de Fribourg. Parallèlement, il a participé à de très nombreuses séances des commissions ou groupes de travail de l'ARG.

D'autre part, la structure politique du canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la Région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans les domaines suivants, en qualité de Préfet de la Gruyère (cf. liste spécifique ci-après).

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la Région.

**Activités de M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, durant l'année 2017.**

<b>Institution / Structure</b>	<b>Fonction exécutive</b>	<b>Fonction au sein de l'assemblée des délégués</b>
Association des Communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district	Président	Président
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)	Président du Comité	Président
MOBUL		Président
Association Régionale la Gruyère (ARG)	Président	Président
Association "Stop Violence en Gruyère"	Président	
Association Touristique de la Gruyère (ATG)	Membre invité du Comité	
Commission du Collège du Sud	Président	
Commission soins à domicile et aide familiale	Président	
Commission EMS de la Gruyère	Membre	
Fondation Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	Président du Conseil	
Fondation du château de Gruyères	Vice-président du Conseil	
Fondation Pro Gruyères	Président du Conseil	
Fondation Rieter	Président du Conseil	
Fondation Rose Loretan	Président du Conseil	
Conférence des Préfets du canton	Membre	
COPIL Plan directeur cantonal	Membre	
COPIL Activités jeunesse SEJ	Membre	
Groupe de travail "Travail au noir"	Membre	
Commission de la Conférence cantonale de la construction pour les déchets de chantier	Membre	
Conseil cantonal pour la sécurité	Membre	
Commission cantonale pour l'intégration des migrants et la prévention du racisme	Président	
Commission Plateforme Police/CMA/MP/Préfectures	Membre	
Commission consultative Prostitution	Membre	

### **3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

#### **3.1 Fonds régional d'investissement**

Le Fonds régional d'investissement, décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG, était fixé à Fr. 12'000'000.-. Ainsi, il était prévu de l'alimenter par les contributions ordinaires des communes jusqu'en 2012, à raison de Fr. 1'000'000.- par année jusqu'en 2003 et de Fr. 625'000.- de 2004 à 2011.

L'Assemblée des délégués a décidé, le 11 octobre 2006, de recapitaliser ce Fonds, à raison de Fr. 1'000'000.- dès 2007 au lieu de Fr. 625'000.- par année et ce, jusqu'en 2020 y compris, au lieu de 2011.

La Région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional accepté au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 21 à 27 et les articles 30 et 31 des nouveaux statuts de l'ARG approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2007.

A fin 2017, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 19'875'000.-- et l'utilisation effective et décidée du Fonds à Fr. 20'599'610.65, selon tableau annexé.

#### **3.2 Participation globale des communes à l'ARG**

En 2017, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 4.50 par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 236'430.35 au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 1'000'000.-.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

### **4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE**

Les comptes de fonctionnement de l'ARG pour 2017 figurent en annexe. Ils seront approuvés lors de la prochaine Assemblée des délégués qui aura lieu le 24 mai 2018.

## 5. APPROBATION

### Rapport d'activités 2017

approuvé par le Comité de direction de l'ARG en séance du 19 avril 2018, à Bulle.

#### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



# ANNEXES



association  
régionale  
la gruyère

## UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT

Situation à fin 2017

### Financement du Fonds jusqu'à fin 2020

De 1997 jusqu'en 2003	Fr. 1 000 000,00
De 2004 jusqu'en 2006	Fr. 625 000,00
De 2007 jusqu'en 2020	Fr. 1 000 000,00

### Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2017

Remontées mécaniques - travaux urgents	Fr. 327 600,00
Renouvellement des remontées mécaniques	Fr. 4 900 000,00
Espace Gruyère	Fr. 2 100 000,00
Canons à neige Jaun	Fr. 98 000,00
Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)	Fr. 173 199,15
Canons à neige La Berra	Fr. 274 400,00
Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)	Fr. 133 100,50
Salle de spectacle du CO	Fr. 1 400 000,00
Centre thermoludique de Charmey	Fr. 700 000,00
Canons à neige La Berra	Fr. 59 611,00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère	Fr. 450 000,00
Etude Centre sportif régional	Fr. 272 187,00
Bus-pyjama (2009 - 2012)	Fr. 176 819,00
Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey	Fr. 5 398 400,00
Participation aux frais d'exploitation de RMF SA	Fr. 108 750,00
Musée gruérien	Fr. 350 000,00
Piscine de Marsens	Fr. 52 500,00
Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273.- - Fr. 65'000.- remboursement d'assurances)	Fr. 156 273,00
Télésiège de La Berra	Fr. 1 781 500,00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.-)	Fr. 222 396,00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde	Fr. 50 000,00
Stand pour le Comptoir de la Singine	Fr. 60 000,00
Etude de planification régionale par Urbasol (Part ARG)	Fr. 67 725,00

### Décidée mais non versée :

Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson	Fr. 647 150,00
Mandat complémentaire à Ernst & Young pour le projet de Centre sportif	Fr. 150 000,00
Travaux de renouvellement de concession de Charmey	Fr. 210 000,00
Mandat d'étude pour projet de fusion de communes	Fr. 200 000,00
Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional	Fr. 80 000,00
	<u>Fr. 1 287 150,00</u>

**TOTAL**

**Fr. 20 599 610,65**

**Avances du fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement**

Avances 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011	Fr.	510 897,05	
Remboursement avances 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 -2017	./. Fr.	463 702,30	<b>Fr. 47 194,75</b>

**Mode de financement jusqu'au 31.12.2017**

Cotisations au Fonds (de 1997 à 2017 y compris)	Fr.	19 875 000,00	
Emprunts (AT Fx)	Fr.	0,00	
Prêt du fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement	Fr.	47 194,75	
<b>TOTAL</b>			<b>Fr. 19 922 194,75</b>

**Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'en 2020 y compris**

Financement du Fonds de 1997 jusqu'en 2020 y compris	Fr.	22 875 000,00	
Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2017	./. Fr.	20 599 610,65	
<b>Part de l'ARG (70%)</b>			<b>Fr. 2 275 389,35</b>

## Participation globale des communes pour 2017

	Bases de calcul <sup>1</sup>		Contributions de fonctionnement Fr. 4.50/habitant				Contributions d'investissement			Montant total des contributions facturées pour 2017 <sup>2</sup>  (Fr. pour l'année)
	Population légale au 31.12.2015	Indice du potentiel fiscal 2017	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%	Total	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%	Total		
Bas-Inyamon	1 291	69,89	1 452	3 192,05	4 644,45	6 143	13 501,10	19 644,05	24 288,50	
Botterens	546	76,60	614	1 479,65	2 093,90	2 598	6 258,20	8 856,20	10 950,10	
Broc	2 506	76,34	2 819	6 768,05	9 587,30	11 924	28 626,05	40 550,30	50 137,60	
Bulle	21 991	107,67	24 740	83 766,55	108 506,45	104 639	354 297,35	458 936,65	567 443,10	
Châtel-sur-Montsalvens	274	104,23	308	1 010,35	1 318,60	1 304	4 273,40	5 577,15	6 895,75	
Corbières	839	83,17	944	2 468,65	3 412,55	3 992	10 441,35	14 433,55	17 846,10	
Crésuz	331	217,16	372	2 542,95	2 915,35	1 575	10 755,65	12 330,65	15 246,00	
Echardens	814	85,28	916	2 455,85	3 371,60	3 873	10 387,25	14 260,50	17 632,10	
Grandvillard	795	85,61	894	2 407,80	3 302,20	3 783	10 184,05	13 966,90	17 269,10	
Gruyères	2 153	86,89	2 422	6 618,25	9 040,40	10 245	27 992,50	38 237,10	47 277,50	
Hauteville	643	78,08	723	1 776,15	2 499,55	3 060	7 512,40	10 571,95	13 071,50	
Haut-Inyamon	1 523	66,77	1 713	3 597,60	5 311,00	7 247	15 216,30	22 463,15	27 774,15	
Jaun	662	64,58	745	1 512,45	2 257,20	3 150	6 397,10	9 547,10	11 804,30	
La Roche	1 613	87,25	1 815	4 978,85	6 793,50	7 675	21 058,55	28 733,65	35 527,15	
Le Pâquier	1 142	80,80	1 285	3 264,45	4 549,20	5 434	13 807,20	19 241,15	23 790,35	
Marsens	1 809	89,43	2 035	5 723,40	7 758,55	8 608	24 207,50	32 815,25	40 573,80	
Morlon	592	99,48	666	2 083,50	2 749,50	2 817	8 812,25	11 629,15	14 378,65	
Pont-en-Ogoz	1 775	88,25	1 997	5 541,70	7 538,60	8 446	23 439,10	31 885,05	39 423,65	
Pont-la-Ville	590	84,66	664	1 767,10	2 430,85	2 807	7 474,10	10 281,50	12 712,35	
Riaz	2 376	90,84	2 673	7 635,80	10 308,80	11 306	32 296,25	43 601,90	53 910,70	
Sâles	1 447	80,63	1 628	4 127,60	5 755,50	6 885	17 457,95	24 343,20	30 098,70	
Sorens	1 098	111,51	1 235	4 331,60	5 566,85	5 225	18 320,80	23 545,40	29 112,25	
Val de Charmey	2 416	102,08	2 718	8 725,05	11 443,05	11 496	36 903,35	48 399,35	59 842,40	
Vaulruz	1 032	79,00	1 161	2 884,30	4 045,30	4 911	12 199,30	17 109,85	21 155,15	
Vuadens	2 282	82,53	2 567	6 662,80	9 230,05	10 858	28 180,95	39 039,35	48 269,40	
<b>TOTAUX</b>	<b>52 540</b>		<b>59 107,50</b>	<b>177 322,50</b>	<b>236 430,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 236 430,35</b>	
								<i>Différence d'arrondi</i>	-0,35	

<sup>1</sup> Calculs basés sur la population légale au 31.12.2015 et l'indice du potentiel fiscal pour l'année 2017

<sup>2</sup> Les échéances de paiement sont fixées au 28 février 2017 pour la première partie et au 31 juillet 2017 pour la seconde partie

## A. FONCTIONNEMENT ARG

### Comité/Assemblée/Secrétariat/Commissions ARG

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		COMPTES 2017	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
3100 Jetons de présence	38 963,85		35 000,00		32 367,30	
3120 Frais de réceptions et dédommagements	11 439,85		12 000,00		12 753,70	
3200 Frais de port, téléphones, matériel de bureau, site internet et informatique	13 256,70		15 000,00		12 153,90	
3300 Participations diverses et dons *1	7 670,00		17 000,00		7 500,00	
3310 Mandats à des tiers *2	62 215,95		120 000,00		115 913,20	
3320 Divers	1 002,25		3 000,00		950,00	
3500 Rémunération Secrétariat régional *3	166 182,30		150 000,00		171 829,70	
3520 Frais Secrétariat régional *3	38 553,55		30 000,00		40 338,50	
3600 Frais de révision	2 538,00		3 000,00		2 538,00	
3700 Frais bancaires	163,45		200,00		142,70	
3720 Intérêts des emprunts du Fonds Régional *4	26 125,00		5 625,00		5 625,00	
3800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5		117 413,50		134 825,00		148 181,65
4100 Contribution des communes *6		232 110,35		237 000,00		236 430,35
4250 Mandat de prestations *7		18 500,00		18 000,00		17 500,00
4300 Intérêts des capitaux		87,05		1 000,00		0,00
<b>Sous-total</b>	<b>368 110,90</b>	<b>368 110,90</b>	<b>390 825,00</b>	<b>390 825,00</b>	<b>402 112,00</b>	<b>402 112,00</b>

#### Notes :

- \*1 Première moitié du soutien pour investissements à Ebulition (solde en 2016)
- \*2 Mandats à des tiers pour le Centre sportif, analyses de demandes de préavis de l'Etat, travaux pour échanges de droit à bâtir, préparation du cahier des charges pour le plan directeur régional et analyse, rapport et préparation du cahier des charges pour le projet fusion de communes
- \*3 Y compris poste de juriste à 50%
- \*4 Intérêts des emprunts nécessaires pour financer la participation de l'ARG aux projets des remontées mécaniques : dernier emprunt en cours remboursé le 30.05.2017
- \*5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement
- \*6 Les contributions de fonctionnement s'élèvent à Fr. 4.50 par habitant (montant inchangé) pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF
- \*7 Depuis 2009, le canton de Fribourg attribue des mandats de prestations aux régions en relation avec la NPR. Cette participation de l'Etat a été revue à la baisse

## B. FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

	<b>Utilisation des fonds</b>				
5600	Etude Ernst& Young pour le projet de centre sportif (phase 2)				
5700	Etude Urbasol de planification régionale				
	<b>Origine des fonds</b>				
6100	Contributions ordinaires				
6800	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5				
	<b>Avances à terme fixe</b>				
7240	ATF no 17 Fr. 1'500'000.-- / 2,02% / 23.05.2011 - 22.05.2016				
7260	ATF no 19 Fr. 1'500'000.-- / 0,90% / 31.05.2012 - 30.05.2017 *8				
	<b>Sous-total</b>				
	Variation des disponibilités				
	<b>Total</b>				

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		COMPTES 2017	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	71 486,05		0,00		0,00	
	24 404,00		0,00		0,00	
	117 413,50	1 000 000,00	134 825,00	1 000 000,00	148 181,65	1 000 000,00
	1 500 000,00		1 500 000,00		0,00	
	<b>1 713 303,55</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 634 825,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 648 181,65</b>	<b>1 000 000,00</b>
		713 303,55		634 825,00		648 181,65
	<b>1 713 303,55</b>	<b>1 713 303,55</b>	<b>1 634 825,00</b>	<b>1 634 825,00</b>	<b>1 648 181,65</b>	<b>1 648 181,65</b>

Notes :

\*5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement

\*8 Dernier emprunt en cours remboursé le 30.05.2017

## C. BILANS COMPARES AU 31.12.2016 ET AU 31.12.2017

	31.12.2016	31.12.2017
<b>ACTIF</b>		
1020 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	1 568 020,15	830 231,80
1095 Banque CIC, cpte courant no 800414.1	6,60	6,60
1098 Banque Valiant, cpte courant no 40.061.283.190.5	-12,15	0,00
1310 Titres (Télégruyère SA - Espace Gruyère SA - Les Bains de la Gruyère SA - Remontées mécaniques fribourgeoises SA)	1,00	1,00
1320 Fonds de compensation des communes *9	1 500 000,00	0,00
1390 Actifs transitoires *10	9 100,00	134 839,70
1400 Débiteurs AFC	30,45	0,00
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 077 146,05</b>	<b>965 079,10</b>
<b>PASSIF</b>		
2210 Emprunts *9	1 500 000,00	0,00
2590 Passifs transitoires *11	25 013,60	61 128,30
2800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement	195 376,40	47 194,75
<b>Total du passif</b>	<b>1 720 390,00</b>	<b>108 323,05</b>
<b>2900 Dette / Fortune nette *12</b>	<b>1 356 756,05</b>	<b>856 756,05</b>

Notes :

\*9 Remboursement du dernier emprunt en cours le 30.05.2017

\*10 Frais de renouvellement de la concession du Rapido Sky de Charmey pris en charge par l'ARG et à réfacturer proportionnellement aux autres partenaires en 2018, seront entièrement décomptés dans les comptes 2018

\*11 Factures pour mandats dans le cadre du Centre sportif, de l'aménagement du territoire et du projet de fusion des communes

\*12 Fortune au 31.12.2017 (1'356'756.05) diminuée de la variation des disponibilités (-648'181.65) et augmentée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 148'181.65)